



## Élaboration d'une étude CAP en santé sexuelle et reproductive des jeunes au Maroc post projet RHRN2

### 1. Contexte :

L'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) est une organisation non Gouvernementale à but non lucratif, créée en 1971 et reconnue d'utilité publique par le décret numéro 72-477 du 8 juin 1972, et membre à part entière de la Fédération Internationale de Planification Familiale (IPPF) depuis 1971. L'Association Marocaine de Planification Familiale est une association nationale de DSSR résolue et engagée envers la justice sociale centrée sur l'individu, fournit des services de qualité pour toutes et tous, partout et favorisons le choix éclairé. L'AMPF a pour mission est de promouvoir une santé et des Droits sexuels et reproductifs de qualité pour tous, partout, en surmontant les obstacles.

Pour mener à bien sa mission, l'AMPF dispose d'un plan stratégique 2023-2028, Ce cadre stratégique est le fruit de la réflexion de l'AMPF (membres, personnel et jeunes activistes) sur les tendances nationales et internationales en matière de droits à la Santé sexuelle et reproductive et de fournir un large éventail de programme et de services de qualité, partout et pour tous.

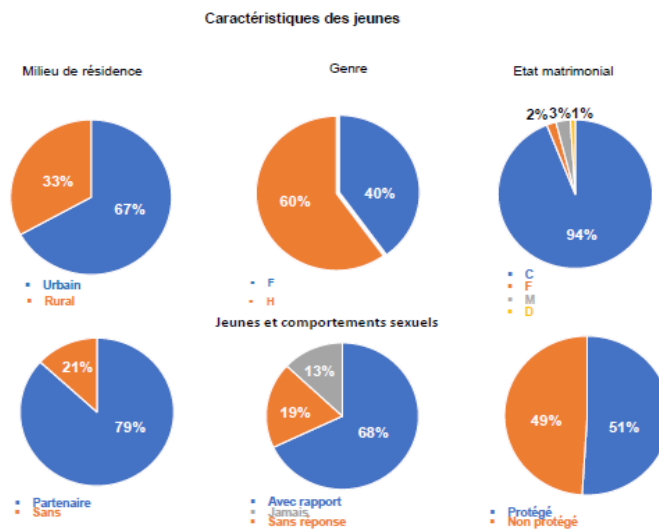
Le programme Right Here Right Now 2 (RHRN2) est un programme quinquennal (2021-2025) ambitieux visant à créer un monde où tous les jeunes ont accès à des services de santé de qualité, adaptés à leurs besoins, sans crainte d'exprimer ouvertement leur identité et leurs aspirations. Actif dans 10 pays, ce programme se concentre sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive (DSSR) des jeunes, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes marginalisés et vulnérables âgés de 14 à 30 ans. Ces groupes incluent les jeunes dans toute leur diversité, y compris ceux en situation de handicap, les filles rurales victimes de violences basées sur le genre (VBG), et les femmes en situation de vulnérabilité qui rencontrent des difficultés d'accès aux informations relatives aux DSSR.

La coalition Maroc, menée par l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) en partenariat avec Y-PEER Maroc, l'Association Jeunes pour Jeunes (AJJ) et l'Association des Jeunes Avocats de Khemissat (AJAK), s'engage à promouvoir les droits des jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive à travers des activités et initiatives qui s'organisent autour de 4 pistes : Information et Éducation, Soutien public, Plaidoyer politique et Renforcement de la société civile.

En 2021, l'Association Marocaine de Planification Familiale a élaboré une étude CAP (Connaissances, Attitudes et Pratiques) dans le cadre du programme RHRN2. L'étude a été réalisée dans cinq villes du Maroc (Oujda, Casablanca, Rabat, Marrakech et Fès) et a concerné un échantillon de 600 jeunes.

Cette recherche a servi d'une ligne de base pour les principaux indicateurs en matière de la SSR pour les jeunes.

Les principaux résultats de cette étude montre ce qui suit :



- Age du premier partenaire (13ans) et du premier rapport chez les jeunes (15ans)
- L'utilisation du préservatif ne semble pas encore être systématique chez les jeunes, seulement **50%** ont affirmé l'avoir utilisé lors du dernier rapport sexuel.
- **33%** des jeunes pensent que le préservatif n'est pas un moyen sûr de protection contre la grossesse.
- Les moyens de prévention des IST ne sont pas bien connus, environ **64%** n'en ont aucune idée,
- Presque **73%** des jeunes de notre enquête ont exprimé la nécessité d'un accès à une éducation sexuelle. Ce besoin était essentiellement motivé pour une protection contre les IST et un épanouissement sexuel.
- Grossesse non désirée **9%** chez les jeunes filles
- **8%** des filles ont subi une violence sexuelle

Cette année, l'AMPF souhaite réaliser une étude après la mise en œuvre du programme RHRN<sub>2</sub> en vue d'évaluer l'impact du projet sur les comportements des jeunes. Cette étude a pour but d'évaluer l'efficacité des interventions mises en place dans le cadre du programme RHRN<sub>2</sub> et de déterminer dans quelle mesure les objectifs du programme ont été atteints. En s'appuyant sur les données quantitatives et qualitatives collectées en 2021 comme ligne de base. Cette étude vise à déterminer l'évolution des connaissances, attitudes et pratiques des jeunes en matière de DSSR, à mesurer la qualité et l'accessibilité des services fournis, et à analyser l'impact des initiatives de plaidoyer du programme. Les conclusions de cette étude permettront de formuler des recommandations stratégiques pour optimiser les futures interventions et assurer un suivi-évaluation-apprentissage bénéfique pour nos futurs programmes.

## 2. Objectif général de la consultation

Elaborer une étude CAP post projet d'impact pour évaluer l'efficacité et les résultats des interventions du programme RHRN<sub>2</sub>, en se basant sur les données recueillies lors de l'étude CAP de 2021.

### 3. Objectifs spécifiques de la consultation

- Examiner les données disponibles issues de l'étude CAP de 2024.
- Comparer les deux études 2021-2024
- Evaluer les écarts
- Evaluer l'impact des interventions du programme RHRN2 entre 2021-2024
- Prioriser les activités dans les projets futurs
- Évaluer l'atteinte des objectifs fixés par le programme et les résultats obtenus.
- Identifier les indicateurs clés de performance du programme RHRN2.

### 4. Méthodologie :

Le consultant (e) devra mettre en place une note méthodologique relatant la manière avec laquelle il va procéder pour la réalisation de la consultation en matière de cartographie des formes et des meilleures pratiques de l'opposition au Maroc.

L'AMPF mettra à la disposition du consultant(es) toutes les informations et la documentation disponible nécessaire à sa mission.

### 5. Livrables :

- a. Plan de travail : Un plan de travail détaillé décrivant la méthodologie, les étapes et le calendrier de l'étude d'impact.
- b. Rapport préliminaire : Un rapport préliminaire incluant les premières analyses et conclusions.
- c. Un rapport détaillé sur les résultats de l'étude d'impact, incluant des analyses quantitatives et qualitatives.
- d. Des recommandations basées sur les résultats de l'étude pour améliorer les interventions futures du programme.
- e. Présentation : Une présentation des résultats lors d'une réunion de restitution avec les parties prenantes.

### 6. Durée de la consultation :

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables.

### 7. Profil du consultant (es) :

- Diplôme de niveau supérieur en évaluation de programme, sciences sociales, statistiques, ou domaine connexe.
- Expérience avérée en évaluation d'impact, particulièrement dans le secteur de la santé publique ou des services sociaux.
- Connaissance approfondie des méthodes d'analyse quantitative et qualitative.
- Expérience préalable avec des programmes similaires, de préférence dans le contexte marocain ou régional.

### 8. La supervision de la consultation

La consultation sera supervisée par le Directeur Exécutif de l'AMPF.

#### 9. Dossier de l'offre :

Le Consultant (e) est tenu de présenter :

- Une offre technique comprenant les éléments suivants :
  - Un CV détaillé mentionnant les diplômes, les expériences, les compétences dans les domaines qui ont un lien avec la mission.
  - Une note méthodologique qui récapitule la démarche/ approche, les outils et les tâches à entreprendre pour élaborer les différents produits.
  - Un planning des activités avec échéancier
  
- Une Offre financière.

#### 10. Adresse de soumission:

Les dossiers seront adressés à l'adresse électronique : [ampf@ampf.org.ma](mailto:ampf@ampf.org.ma) ou à l'adresse de l'Association Marocaine de la Planification Familiale au 6, Rue Ibn Elkadi BP 1217, les orangiers Rabat, avant ajouter date du 30 aout 2024.

#### 11. Modalités contractuelles :

Les prestations du consultant sélectionné feront l'objet d'un contrat avec l'AMPF.  
NB : seuls les candidats retenus seront convoqués.